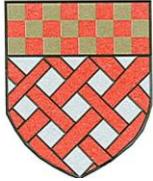


DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

5 Décembre 2014

Date de l'affichage

Délibération n°2014.12.01



OBJET :

**ADHESION AU GROUPEMENT
DE COMMANDE ORGANISE PAR
LE SDEGM POUR LA
FOURNITURE D'ELECTRICITE**

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 15



L'an deux mille quatorze, le douze décembre à vingt heures trente minutes,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme BARTLEY, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODIN

Étaient absents excusés : M CHANCEREL donne pouvoir à Mme V DUHAIL, Mme DENOU donne pouvoir à M L BOITTIN, M de PONTBRIAND donne pouvoir à M E GARNIER

Monsieur Nicolas GARNIER a été désigné secrétaire de séance

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du SDEGM validant la constitution du groupement de commandes du 19 septembre 2014,

Considérant que seuls les tarifs correspondants à une puissance de 36kWa sont concernés par ce groupement de commande, soit la salle polyvalente et le foyer logement,

Considérant que le groupement, ayant pour objet un achat répétitif, est constitué pour une durée illimitée à compter de la notification de la convention ratifiée par l'ensemble des membres constitutifs.

Considérant que le coordonnateur du groupement est le Syndicat Départemental pour l'Electricité et le Gaz de la Mayenne (SDEGM). Il sera chargé de recenser les besoins et de conduire la consultation d'appel d'offres aux fins de déterminer **un fournisseur d'électricité**.

La CAO du groupement sera celle du SDEGM coordonnateur du groupement.

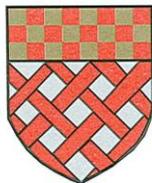
Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- D'ACCEPTER les termes de la convention constitutive du groupement de commandes relative à la fourniture d'électricité
- D'ADHERER au groupement de commandes ayant pour objet d'identifier un fournisseur d'électricité,
- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement,
- DE DONNER mandat au coordonnateur afin qu'il puisse collecter les informations relatives aux différents points de livraison directement auprès des distributeurs et fournisseurs (gaz et électricité)
- D'AUTORISER le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la ville de CHAILLAND. Et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.
- DE VOUS ENGAGER à compléter le fichier Excel « fiche de collecte » mise en ligne sur le site internet du SDEGM avant le **31 décembre 2014**. A défaut de cette transmission en temps, l'adhésion ne sera pas prise en compte,
- DE RATIFIER la convention constitutive et de la retourner au SDEGM avant le **31 décembre 2014**.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

5 Décembre 2014

Date de l'affichage

.....

Délibération n°2014.12.02



OBJET :

**PARTICIPATION COMMUNALE A
L'EXTENSION DU RESEAU
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
AU LIEU-DIT « Le châtelier »**

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 15

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille quatorze, le douze décembre à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme BARTLEY, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODIN

Étaient absents excusés : M CHANCEREL donne pouvoir à Mme V DUHAIL, Mme DENOU donne pouvoir à M L BOITTIN, M de PONTBRIAND donne pouvoir à M E GARNIER

Monsieur Nicolas GARNIER a été désigné secrétaire de séance

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 Novembre 2010 relative au transfert de la compétence assainissement collectif au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Chailland,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 19 octobre 2010 fixant la participation de la commune à hauteur de 1 500 €

Considérant que les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif susceptibles d'intéresser six habitations au lieu de neuf initialement prévues ne concernent que la commune de Chailland, le SIAEP sollicite une participation financière plus importante de la commune, soit 2 000 € au lieu de 1 500 € par dispositif.

Considérant que cette participation financière est forfaitaire et est subordonnée à l'accord des propriétaires concernés,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 2 abstentions, 13 voix pour,

DECIDE :

- D'ANNULER la délibération du conseil municipal en date du 19 octobre 2010
- DE FIXER à 2 000 € la participation communale forfaitaire à condition que les habitants du « Châtelier » acceptent le raccordement au réseau d'assainissement collectif.
- D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget primitif de 2015

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Date de la convocation

5 Décembre 2014

Date de l'affichage

Délibération n°2014.12.03



OBJET :

BOULANGERIE

Lot n°1 GROS ŒUVRE :
Avenant n°1

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 15



L'an deux mille quatorze, le douze décembre à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme BARTLEY, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODIN

Étaient absents excusés : M CHANCEREL donne pouvoir à Mme V DUHAIL, Mme DENOUE donne pouvoir à M L BOITTIN, M de PONTBRIAND donne pouvoir à M E GARNIER

Monsieur Nicolas GARNIER a été désigné secrétaire de séance

Vu le code des marchés publics

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014.06.05 en date du 12 juin 2014 portant sur la désignation des entreprises pour la réalisation des travaux de réaménagement de la boulangerie,

Considérant qu'un certain nombre de travaux relatifs aux réseaux eaux usées et des finitions n'ont pas été réalisés pour un montant de 1 893.60 € HT

Considérant qu'il a été nécessaire d'ajouter des travaux portant sur la façade ouest du magasin pour un montant de 2 049.12 € HT

Considérant que ces modifications engendrent une plus-value de 155.52 € HT soit 186.62 € TTC

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- D'APPROUVER cet avenant d'une plus-value de 155.52 € HT soit 186.62 € TTC
- D'AURORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint en charge des finances à signer tout acte afférent à cette décision

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Date de la convocation

5 Décembre 2014

Date de l'affichage

.....

Délibération n°2014.12.04



OBJET :

BOULANGERIE

Lot n°6 CLOISONS
SECHES/ISOLATION :
Avenant n°1

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 15



L'an deux mille quatorze, le douze décembre à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme BARTLEY, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODIN

Étaient absents excusés : M CHANCEREL donne pouvoir à Mme V DUHAIL, Mme DENOU donne pouvoir à M L BOITTIN, M de PONTBRIAND donne pouvoir à M E GARNIER

Monsieur Nicolas GARNIER a été désigné secrétaire de séance

Vu le code des marchés publics

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014.06.05 en date du 12 juin 2014 portant sur la désignation des entreprises pour la réalisation des travaux de réaménagement de la boulangerie,

Considérant que pour satisfaire aux obligations réglementaires, la pose d'un placo flamme est obligatoire au niveau de l'habillage des linteaux métalliques

Considérant que ces modifications engendrent une plus-value de 735 € HT soit 882 € TTC

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

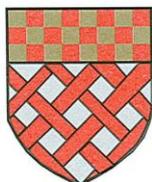
- D'APPROUVER cet avenant d'une plus-value de 735 € HT soit 882€ TTC
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint en charge des finances à signer tout acte afférent à cette décision

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Date de la convocation

5 Décembre 2014

Date de l'affichage

.....
Délibération n°2014.12.05



OBJET :

BOULANGERIE

Lot n°10 ELECTRICITE :
Avenant n°1

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 15



L'an deux mille quatorze, le douze décembre à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme BARTLEY, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODIN

Étaient absents excusés : M CHANCEREL donne pouvoir à Mme V DUHAIL, Mme DENOUE donne pouvoir à M L BOITTIN, M de PONTBRIAND donne pouvoir à M E GARNIER

Monsieur Nicolas GARNIER a été désigné secrétaire de séance

Vu le code des marchés publics

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014.06.05 en date du 12 juin 2014 portant sur la désignation des entreprises pour la réalisation des travaux de réaménagement de la boulangerie,

Considérant qu'un certain nombre de luminaires n'ont plus lieu d'être, il est proposé aux membres du conseil municipal de passer un avenant en moins-value de 584.76 € HT soit 701.71€ TTC

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

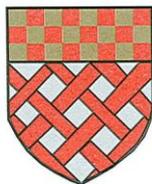
DÉCIDE

- D'APPROUVER cet avenant d'une moins-value de 584.76 € HT soit 701.71€ TTC
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint en charge des finances à signer tout acte afférent à cette décision

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

5 Décembre 2014

Date de l'affichage

.....
Délibération n°2014.12.06



OBJET :

BOULANGERIE

Lot n°11 PLOMBERIE:

Avenant n°1

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 15

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille quatorze, le douze décembre à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme BARTLEY, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODIN

Étaient absents excusés : M CHANCEREL donne pouvoir à Mme V DUHAIL, Mme DENOU donne pouvoir à M L BOITTIN, M de PONTBRIAND donne pouvoir à M E GARNIER

Monsieur Nicolas GARNIER a été désigné secrétaire de séance

Vu le code des marchés publics

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014.06.05 en date du 12 juin 2014 portant sur la désignation des entreprises pour la réalisation des travaux de réaménagement de la boulangerie,

Considérant qu'à la demande du boulanger, un lavabo supplémentaire a été installé dans l'aire de vente,

Considérant que ces modifications engendrent une plus-value de 342.46 € HT soit 410.65 € TTC

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, 2 abstentions, 13 voix pour

DÉCIDE

- D'APPROUVER cet avenant d'une plus-value de 342.46 € HT soit 410.65 € TTC
- D'AURORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint en charge des finances à signer tout acte afférent à cette décision

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

5 Décembre 2014

Date de l'affichage

.....
Délibération n°2014.12.07



OBJET :

BOULANGERIE

**Détermination du prix du loyer
payé par le boulanger**

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 15

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille quatorze, le douze décembre à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme BARTLEY, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODIN

Étaient absents excusés : M CHANCEREL donne pouvoir à Mme V DUHAIL, Mme DENOU donne pouvoir à M L BOITTIN, M de PONTBRIAND donne pouvoir à M E GARNIER

Monsieur Nicolas GARNIER a été désigné secrétaire de séance

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014.06.05 en date du 12 juin 2014 portant sur la désignation des entreprises pour la réalisation des travaux de réaménagement de la boulangerie,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014.10.02 en date du 23 octobre 2014 portant souscription d'un emprunt pour financer les travaux de réaménagement de la boulangerie et du salon de thé

Vu le bail de location signé entre Monsieur PILLEUX, propriétaire de l'immeuble et la commune de Chailland en date du 15 février 2014,

Considérant qu'il a été convenu avec Monsieur GIRAULT, actuel boulanger que le montant du loyer se calcule de manière suivante :

Considérant que ce loyer sera demandé au boulanger à partir de son entrée dans les lieux,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

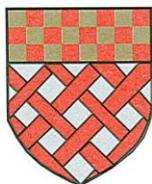
- DE FIXER le montant du loyer payé par le boulanger à 850 € HT selon le mode de calcul décrit ci-dessus
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint en charge finances à signer tout acte afférent à cette décision

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Date de la convocation

5 Décembre 2014

Date de l'affichage

.....

Délibération n°2014.12.08



OBJET :

BUDGET PRIMITIF

Intégration des travaux en régie



L'an deux mille quatorze, le douze décembre à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme BARTLEY, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODIN

Étaient absents excusés : M CHANCEREL donne pouvoir à Mme V DUHAIL, Mme DENOUE donne pouvoir à M L BOITTIN, M de PONTBRIAND donne pouvoir à M E GARNIER

Monsieur Nicolas GARNIER a été désigné secrétaire de séance

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014.03.31 en date du 06 mars 2014 portant sur l'approbation du budget primitif de la commune

Considérant que le montant de certains travaux réalisés par les employés communaux peut être intégré à la section d'investissement,

Considérant que ces crédits ne sont pas prévus au budget primitif, il convient de prendre une décision modificative de la manière suivante :

Section d'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes
C/2313-040 Travaux de bâtiment 1 114.82 €	C/021-021 Virement section à section 1 114.82 €
Section de FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Recettes
C/023-023 Virement section à section 1 114.82 €	C/722-042 Recettes sur travaux en régie 1 114.82 €

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

- DE PRENDRE cette décision modificative comme indiquée ci-dessus
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint en charge des finances à signer tout acte afférent à cette modification

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

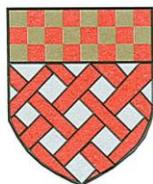
Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

5 Décembre 2014

Date de l'affichage

.....

Délibération n°2014.12.09



OBJET :

DETERMINATION DES TARIFS POUR L'ANNEE 2015

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 15



L'an deux mille quatorze, le douze décembre à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme BARTLEY, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODIN

Étaient absents excusés : M CHANCEREL donne pouvoir à Mme V DUHAIL, Mme DENOU donne pouvoir à M L BOITTIN, M de PONTBRIAND donne pouvoir à M E GARNIER

Monsieur Nicolas GARNIER a été désigné secrétaire de séance

Considérant qu'au vue des travaux et des achats régulièrement réalisés il est nécessaire de réviser les tarifs municipaux pour l'année 2015

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- DE FIXER les différents tarifs communaux au titre de l'année 2015 comme indiqué dans le tableau ci-joint en annexe
- D'APPLIQUER ces nouveaux tarifs à partir du 1^{er} janvier 2015
- DE CHARGER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint chargé des finances d'appliquer ces tarifs et de recouvrer les recettes

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Date de la convocation

5 Décembre 2014

Date de l'affichage



L'an deux mille quatorze, le douze décembre à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme BARTLEY, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODIN

Étaient absents excusés : M CHANCEREL donne pouvoir à Mme V DUHAIL, Mme DENOUE donne pouvoir à M L BOITTIN, M de PONTBRIAND donne pouvoir à M E GARNIER

Délibération n°2014.12.10



Monsieur Nicolas GARNIER a été désigné secrétaire de séance

OBJET :

BUDGET PRIMITIF

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014.03.31 portant sur l'approbation du budget primitif 2014,

Décision modificative n°4

Considérant que les opérations portées au compte 21534 (réseaux d'électrification) d'un montant de 82 398.28 € doivent systématiquement être soldées par le comptable,

Considérant qu'il convient de voter une subvention complémentaire d'un montant de 2 000 € au budget du CCAS pour pouvoir financer le repas du 12 novembre dernier

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE

- DE MODIFIER le budget primitif comme suit :

Section d'investissement	
DEPENSES	RECETTES
C/2188 Autres immobilisations corporelles : 82 398.28 €	C/21534 Réseaux d'électrification 82 398.28 €
Section de Fonctionnement	
DEPENSES	RECETTES
C/657362 CCAS + 2 000€ C/6558 Autres contributions obligatoires - 2000 €	

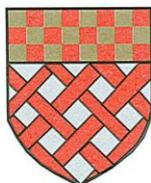
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint en charge des finances à signer tout acte afférant à cette décision

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 15

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

5 Décembre 2014

Date de l'affichage

.....
Délibération n°2014.12.11**OBJET :****BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT
VAUMORIN III****Décision modificative n°1****DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille quatorze, le douze décembre à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme BARTLEY, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODINÉtaient absents excusés : M CHANCEREL donne pouvoir à Mme V DUHAIL, Mme DENOU donne pouvoir à M L BOITTIN, M de PONTBRIAND donne pouvoir à M E GARNIER

Monsieur Nicolas GARNIER a été désigné secrétaire de séance

Vu la délibération du Conseil municipal n°2014.03.37 en date du 6 mars 2014 portant sur l'approbation du budget annexe lotissement Vaumorin III,

Considérant la nécessité de passer des opérations de stocks en fin d'année, il est proposé de prendre la décision modificative suivante :

Section d'investissement	
DEPENSES	RECETTES
C/3355-040 <i>Autres immobilisations corporelles</i> : 4 306.41 €	C/021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i> : 4 306.41 €
Section de Fonctionnement	
DEPENSES	RECETTES
C/023 <i>Virement à la section d'investissement</i> : 4 306.41 €	C/7133-042 <i>Variation des en-cours</i> : 4 306.41 €

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE

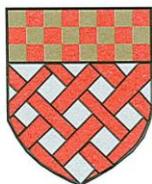
- DE MODIFIER le budget annexe du lotissement Vaumorin III comme indiqué ci-dessus
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint en charge des finances à signer tout acte afférant à cette décision

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 15

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

5 Décembre 2014

Date de l'affichage

.....

Délibération n°2014.12.12



OBJET :

**SUBVENTION A L'ASSOCIATION
FAMILLES RURALES**

**Relative à l'organisation du
centre de loisirs les mercredis et
petites vacances**

1^{er} trimestre

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 15

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille quatorze, le douze décembre à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme BARTLEY, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODIN

Étaient absents excusés : M CHANCEREL donne pouvoir à Mme V DUHAIL, Mme DENOU donne pouvoir à M L BOITTIN, M de PONTBRIAND donne pouvoir à M E GARNIER

Monsieur Nicolas GARNIER a été désigné secrétaire de séance

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014.03.31 en date du 6 mars 2014 portant sur l'approbation du budget primitif 2014

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014.03.19 en date du 6 mars 2014 portant sur l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2014,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2014.09.07 en date du 25 septembre 2014 portant sur l'attribution d'une avance pour l'organisation du centre de loisirs les mercredis et petites vacances à l'association Familles Rurales

Considérant que du 1^{er} septembre au 31 décembre 2014, l'association Familles Rurales a mis en place les activités du centre de loisirs les mercredis et petites vacances,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, 2 voix contre, 13 voix pour

DÉCIDE

- D'ANNULER la délibération n°2014.09.07 en date du 25 septembre 2014 portant sur l'attribution d'une avance pour l'organisation du centre de loisirs les mercredis et petites vacances à l'association Familles Rurales
- DE VERSER la somme de 10 095.28€ à l'association Familles Rurales au titre de la prestation réalisée du 1^{er} septembre au 31 décembre 2014
- DE CONFIRMER que les crédits sont inscrits au C/6574
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint en charge des finances à signer tout acte afférant à cette décision

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

5 Décembre 2014

Date de l'affichage

.....

Délibération n°2014.12.13



OBJET :

VIABILITE HIVERNALE :

Mise en place d'une astreinte pour les agents des services techniques



L'an deux mille quatorze, le douze décembre à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme BARTLEY, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODIN

Étaient absents excusés : M CHANCEREL donne pouvoir à Mme V DUHAIL, Mme DENOU donne pouvoir à M L BOITTIN, M de PONTBRIAND donne pouvoir à M E GARNIER

Monsieur Nicolas GARNIER a été désigné secrétaire de séance

Vu le Code Général des collectivités territoriales
Vu le décret n°2005-542 du 19 mai 2005 portant sur les dispositions en matière d'astreinte, d'intervention pendant les astreintes et les permanences,

Considérant que l'objectif de ces astreintes est d'assurer la viabilité hivernale des voiries communales,

L'agent technique qui assurera le service de viabilité sera placé en astreinte selon une rotation préétablie avec les autres agents du service technique.
Cette période de viabilité hivernale est fixée du 6 décembre 2014 au 15 Mars 2015 inclus.

Table with 2 columns: Astreinte, Durée du repos compensateur. Rows include: Du vendredi soir au lundi matin (1 jour), Période d'intervention, Entre 18h et 22h (10% majoré), Le samedi entre 7h et 22h, Entre 22h et 7h (25% majoré), Le dimanche et les jours fériés.

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 15

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

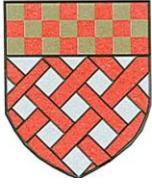
- DE METTRE EN PLACE une astreinte pour assurer la viabilité hivernale du 6 décembre 2014 au 15 Mars 2015
- D'INSTAURER un repos compensateur selon les modalités décrites dans le tableau ci-dessus
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint en charge du personnel à signer tout acte afférent à cette décision

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

5 Décembre 2014

Date de l'affichage

Délibération n°2014.12.14



OBJET :

VALIDATION

DU DOCUMENT UNIQUE

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 15



L'an deux mille quatorze, le douze décembre à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme BARTLEY, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODIN

Étaient absents excusés : M CHANCEREL donne pouvoir à Mme V DUHAIL, Mme DENOU donne pouvoir à M L BOITTIN, M de PONTBRIAND donne pouvoir à M E GARNIER

Monsieur Nicolas GARNIER a été désigné secrétaire de séance

Vu la délibération du conseil municipal n°2013.09.06 en date du 3 septembre 2013 portant sur le lancement de la procédure d'élaboration du document unique avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Mayenne et sur la demande de subvention,

Considérant que ce document relatant les risques et toutes les mesures de sécurité qu'il convient de prendre envers le personnel communal doit être validé par le conseil municipal,

Vu l'exposé de Madame Virginie LEPINE, adjointe au personnel relative à la présentation du document unique,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, 2 abstentions, 13 voix pour,

DÉCIDE

- DE VALIDER le document unique sous réserve de l'avis du comité technique
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjointe en charge du personnel à signer tout acte afférent à cette décision

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille quatorze, le douze décembre à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Date de la convocation

5 Décembre 2014

Date de l'affichage

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme BARTLEY, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODIN

Étaient absents excusés : M CHANCEREL donne pouvoir à Mme V DUHAIL, Mme DENOU donne pouvoir à M L BOITTIN, M de PONTBRIAND donne pouvoir à M E GARNIER

Délibération n°2014.12.15

Monsieur Nicolas GARNIER a été désigné secrétaire de séance

**OBJET :**

Considérant les différentes augmentations des années précédentes, il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter de 2% les tarifs actuels pour l'année 2015,

FOYER LOGEMENT**Révision des tarifs pour l'année 2015**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, 3 abstentions, 12 voix pour

DÉCIDE

- D'AUGMENTER de 2% les tarifs comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2015:

	TARIFS 2014	TARIFS 2015
Loyer mensuel du T 1	476.70 €	486.23 €
Loyer mensuel du T 1 bis	524.45€	534.94 €
Loyer mensuel du T 2	554.20 €	565.28 €
Charges locatives	430.33 €	438.94 €
Complément pour un couple	227.30 €	231.84 €

- Repas pour les résidents :

	TARIFS 2014	TARIFS 2015
Petit déjeuner (facultatif)	2.30 €	2.30€
Déjeuner (obligatoire)	7.30 €	7.30€
Dîner (facultatif)	4.40 €	4.40 €
Potage du soir seul	1.35 €	1.35 €
Potage+ Fromage +Dessert	3.40 €	3.40 €

- Repas pour les invités de résidents : (tarifs inchangés)

Adulte	10,00 €
Enfant de moins de 10 ans	6,50 €

- Le service de lavage du linge est fixé à 6,50 € par lessive.
○ Le service de repassage du linge est fixé à 0,60 €/minute selon le temps passé.

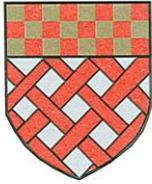
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 15

MAIRIE DE CHAILLAND

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Date de la convocation

5 Décembre 2014

Date de l'affichage

.....

Délibération n°2014.12.16



OBJET :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE L'ERNEE**

Modification des statuts

L'an deux mille quatorze, le douze décembre à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme BARTLEY, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODIN

Étaient absents excusés : M CHANCEREL donne pouvoir à Mme V DUHAIL, Mme DENOU donne pouvoir à M L BOITTIN, M de PONTBRIAND donne pouvoir à M E GARNIER

Monsieur Nicolas GARNIER a été désigné secrétaire de séance

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale

Vu la loi n°04-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales modifié et notamment les articles L5211-1, L5211-17 et L5214-20

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 22 septembre 2014 portant élargissement de ses compétences, décidant de modifier les statuts comme détaillé ci-après :

1.2 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

- Ajout du parc d'activités de la Brimonière sur les communes d'Ernée et Montenay

- Développement des sites touristiques communautaires : suppression de l'Espace culturel Louis Derbré

Création de la compétence 2.9 SANTE PUBLIQUE

- Construction, réhabilitation, entretien d'équipements s'inscrivant dans le cadre d'un projet local de santé (pôle de santé)

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, 6 abstentions, 2 voix contre, 7 voix pour

DÉCIDE

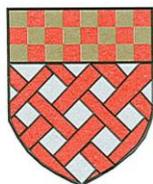
- D'APPROUVER les nouveaux statuts modificatifs de la Communauté de communes de l'Ernée ci-annexés
- DE DEMANDER à Monsieur le Préfet, représentant de l'Etat, de prononcer par arrêté la mise en œuvre desdits statuts avec effet immédiat

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 15

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

5 Décembre 2014

Date de l'affichage

.....
Délibération n°2014.12.17



OBJET :

**ADHESION AU GROUPEMENT DE
COMMANDE ORGANISE PAR LE
SYNDICAT DE BASSIN POUR
L'ELABORATION DES PLANS
BOCAGERS COMMUNAUX**

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille quatorze, le douze décembre à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, M BLIN, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme BARTLEY, M BOITTIN L, M GARNIER E, Mme GODIN

Étaient absents excusés : M CHANCEREL donne pouvoir à Mme V DUHAIL, Mme DENOUE donne pouvoir à M L BOITTIN, M de PONTBRIAND donne pouvoir à M E GARNIER

Monsieur Nicolas GARNIER a été désigné secrétaire de séance

Vu le Code des marchés publics, notamment l'article 8
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant que dans l'intérêt du bocage pour la gestion qualitative et quantitative des cours d'eau, Monsieur le Maire informe que le Syndicat de bassin de l'Ernée propose de piloter un groupement de commande pour la réalisation de plans bocagers à l'échelle des communes,

Considérant que ce groupement de commande permettrait aux communes de faire une économie d'échelle et de bénéficier de financement à hauteur de 80% pour la réalisation de ce travail.

Considérant qu'une convention de groupement et une commission de travail seront établies.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, 1 abstention et 14 voix pour

DECIDE :

- D'ADHERER au groupement de commande pour la réalisation d'un plan bocager sur la commune de CHAILLAND
- D'AUTORISER le Maire à signer la convention de groupement de commande
- DE DESIGNER comme membre de la commission de travail :
 - Monique BOITTIN
 - Valérie GODIN
 - Éric GARNIER
 - Bruno DARRAS

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS